



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 85925

Texte de la question

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques vient de rendre public un rapport sur la définition et les implications du concept de voiture propre. Ce rapport propose notamment de généraliser rapidement les filtres à particules « fermés » sur les véhicules diesel. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la généralisation des filtres à particules « fermés » sur les véhicules diesel. La réduction des émissions de particules à l'échappement des véhicules à motorisation diesel est aujourd'hui une priorité affichée du ministère de l'écologie et du développement durable. La proposition de norme Euro 5 adoptée par le collège des commissaires le 21 décembre 2005, et actuellement en négociation au sein du conseil des ministres européens, retient une valeur limite d'émission de particules de 5 mg/km pour les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers. Cette valeur, associée à une durabilité des valeurs d'émission de 160 000 km, impose de fait l'équipement des véhicules diesel en filtre à particules « fermés ». La proposition de la Commission européenne est basée sur des dates d'application glissantes à partir de la date d'adoption de la norme. Néanmoins, il est déjà envisagé que la généralisation du filtre à particules soit effective à partir de 2010.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85925

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1429

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6520